



Bureau de contrôle de Calais et Dunkerque compte rendu de la réunion avec le DI

Ce jeudi 28 avril l'intersyndicale CFDT-CGT-UNSA-USD/FO Dunkerque avait été conviée par le Directeur Interrégional et le Directeur Régional à une rencontre pour discuter des revendications légitimes des agents des BC.

L'intersyndicale avait déposé hier un préavis de grève couvrant tout le mois de mai pour ces bureaux.

La pression constante semble avoir fait bouger les lignes et on apprécie la réactivité du DI dans la prise en considération de l'urgence de la situation.

Le Directeur Interrégional a souhaité souligner, dès le début de l'entretien, l'implication, l'abnégation, le professionnalisme, la souplesse et la réactivité des collègues de tous les services concernés par le Brexit.

Les revendications des agents

- 13 jours fériés pour tous les agents des BC ;
- Bonification des heures travaillées les jours fériés ;
- Alignement ARTT des BC sur celui de la surveillance au même régime horaire ;
- ¼ h relève pour les agents des BC ;
- Abondement substantiel des effectifs pour les BC.

Propositions de l'administration

- Enterrement de la note précédente AJF ;
- 13 jours fériés pour tous (Pour les paris Spé et les renforts, cela se fera au prorata)
- Alignement ARTT : Le nombre de CA pour un régime horaire à 36 heures passe de 30 jours de congés + 2 (jours de fractionnement) à 36 jours de congés +2 tout comme le régime horaire de surveillance ;
- ¼ h de relève uniquement pour les chefs d'équipe ;
- Effectifs réels en surnombre par rapport aux Effectifs de Référence. Les ER ne seront revus à la hausse qu'à compter de 2022 en raison des règles budgétaires.

Refus sur :

- La bonification des heures travaillées les jours fériés.

Si du point de vu administratif la mise en place des 13 jours fériés et du ¼ h de relève est rapide et rétroactive, en revanche l'alignement ARTT sur celui de la Surveillance va prendre un peu plus de temps. En effet, cette mesure doit passer par un arrêté ministériel. Selon le DI, ce dernier devrait être signé d'ici 3 ou 4 mois. Reste à savoir s'il y aura ou non rétroactivité de cette mesure.

Mieux vaut tard que jamais, l'administration s'est enfin rendu compte de la difficulté et de la pénibilité du travail dans ces bureaux de contrôle et tente de rétablir une normalité et de réparer une injustice que vos représentants syndicaux ne cessaient de dénoncer depuis que le mot « Brexit » existe.

L'intersyndicale régionale attends vos avis sur la proposition de l'administration et vous demande de le faire savoir par mail à l'adresse intersyndicale.dk@gmail.com.